

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 27 MARS 2019

Présents : Mme MINEAU Nadine, Maire, Mme GIRARD Yolande, Mr MOTARD Yannick, Mr MASSE Francis, Mme PELLETIER Françoise, Mr NOIRTAULT Patrice Mr BESSEAU Patrick, Mr FADAT Pascal, Mr AR COURT Julien, Mme FERLAND Florence Mme FOUQUETEAU Laurence, Mme MASSE Emmanuelle,

Absents : Mr GILBERT Jérôme qui a donné pouvoir, Monsieur NIVault Mathieu,

Secrétaire de Séance : Mr BESSEAU Patrick.

Madame Le Maire ouvre la séance, et rappelle au Conseil les délibérations prises lors de la précédente réunion. Le Conseil approuve le compte rendu
A l'ordre du jour de cette séance, seront évoqués les points suivants :

2019-24 Vote du Budget Commune

2019-25 Vote budget Restaurant Communal

2019-26 Achat véhicule

2019-27 Travaux Eglise: Demande de subvention

2019-28 CDC Val de Gâtine: Adhésion au Syndicat Mixte Bassin Versant Sèvre Niortaise.

2019-29 Marché des Producteurs

2019-30 Convention avec Wampark

2019-31 Indemnisation – Commission à constituer

QUESTIONS DIVERSES

2019-24: Vote du Budget Primitif 2019:

Madame le Maire présente au Conseil le budget 2019 ; elle rappelle les chiffres annoncés lors de la séance de Conseil du 13 Mars 2019.

La section de fonctionnement s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 751.918,40 €, et la section d'investissement à la somme de 522.498,40 €

Après délibéré, le Conseil vote, à l'unanimité, le budget tel que présenté.

2019-25 : Vote du Budget Annexe Restaurant 2019 :

Madame le Maire communique au Conseil les propositions de Budget :

- Fonctionnement : 14.634,50€
- Investissement : 7.481,58€

Après délibéré, le Conseil émet un avis favorable et vote à l'unanimité le Budget tel que présenté.

2019-26 Achat véhicule

Mme le Maire informe l'Assemblée que suite à plusieurs offres, une proposition intéressante d'achat de véhicule est faite pour un montant de 7900€ HT (+ Carte grise)

Le Conseil retient cette proposition et décide l'acquisition d'un montant TTC DE 9.480€.

Mme le Maire a tous pouvoirs pour la commande.

Les crédits sont prévus au Budget.

2019-27 Travaux Eglise

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les travaux restant à faire pour la rénovation extérieure de l'Eglise :
Restauration de la façade Ouest de la Nef, la façade Ouest du bas-côté, et les façades Sud et Ouest du Transept.

Le devis, établi en 2014 pour ces travaux, a été réactualisé. Il s'élève à 58.573,67€ HT , soit 70.288,40€ TTC .

Une subvention auprès du Département par CAP 79, pourrait être demandée avec le plan de financement suivant :

Dépenses : Travaux : 58.573,67€ HT

Recettes : CAP 79 : 16.290€

Autofinancement : 42.283,67€

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite la subvention CAP 79 Travaux, restant sur la période 2014/2020, d'un montant de 16.290€, pour aider au financement de cette dépense,
- Et donne pouvoir à Mme le Maire pour suivre ce dossier de demande de subvention.

2018-28: Avis sur l'adhésion de la communauté de communes Val de Gâtine au Syndicat Mixte du Bassin de la Sèvre Niortaise

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 5211-5 et 5214-27

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2016 portant création, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la Communauté de communes de Val de Gâtine, issue de la fusion des Communautés de communes de Gâtine Autize, Pays Sud Gâtine et Val d'Egray;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 août 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Val de Gâtine

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 janvier 2019 n° D2019-1-2 approuvant le projet de création d'un syndicat mixte autour du bassin versant Sèvre Niortaise

Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise

Vu la notification en date du 14 février 2019 par laquelle la communauté de communes Val de Gâtine sollicite l'avis de la commune sur l'adhésion de la communauté de communes Val de Gâtine à ce syndicat mixte du Bassin de la Sèvre Niortaise

Considérant que le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire pour se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

A l'unanimité DECIDE

Article 1 – d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes Val de Gâtine au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise

Article 2 – d'autoriser M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2019-29 MARCHÉ DES PRODUCTEURS 2019

Madame le Maire rappelle au Conseil le courrier reçu de la Chambre d'agriculture concernant le marché des producteurs. Il a été demandé à la Commune de se prononcer sur l'année 2019 ;

Après délibéré,

Considérant le succès que remporte cette animation,

Considérant l'avis favorable du Comité des Fêtes au renouvellement de cette manifestation,

Le Conseil Municipal souhaite à l'unanimité la reconduction du marché des Producteurs pour

2019, et charge Mme le Maire de signer la convention. Il est rappelé à l'Assemblée le coût de cette animation pour la Commune : 735€, et la date : Vendredi 26 Juillet 2019, à partir de 18h, au Plan d'eau.

2019-30 Convention avec WAM PARK

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération 2019-05 du 23 Janvier, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'installation de structures gonflables au Plan d'eau, avec la mise à disposition à un prestataire d'une superficie de 2000m2 qui en aura la gérance.

Cette autorisation a été soumise à l'ADM, et la convention d'occupation temporaire entre la Commune et la Société WAM PARK proposée et définie par les deux parties est relue à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette convention telle que proposée, et charge Mme le Maire de la signer.

50 ANS PLAN D'EAU. POINT D'INFORMATION :

Un point est fait sur le déroulement de la journée.
L'Affiche est imprimée. Restent les tracts et les invitations.

2019-31 : Indemnisation, Commission à constituer

Suite aux travaux d'aménagement du Centre bourg, la Boulangerie considérant avoir été perturbée dans son activité, demande une indemnisation. Après avoir pris contact avec la CCI et la CMA, il est souhaitable qu'une commission émette un avis sur ce sujet. Deux Conseillers Municipaux : Mr FADAT, et Mr BESSEAU sont désignés pour être membres de cette commission

INFORMATIONS :

- Téléthon : Le site du Plan d'eau est demandé pour l'organisation du Téléthon du Samedi 07/12/2019 : Avis favorable est donné.
- Elections Européennes du 26 Mai

Prochain Conseil Municipal :
24/04/2019

VERRUYES, le 01 Avril 2019,

Mme le Maire,

